

Lundi 22 juin 2026

JOP 2030 : qui paiera la facture ?

Les élu-es régionaux écologistes dénoncent un déséquilibre qui pourrait coûter cher à l'Auvergne-Rhône-Alpes

Après des mois de tergiversations, le COJOP a publié vendredi 19 juin, une carte des sites qui devraient accueillir les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030. Pour les élu-es écologistes régionaux, cette répartition des épreuves entérine un déséquilibre territorial entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Sud et fait peser un risque financier considérable sur les collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette nouvelle carte devait permettre de préciser le budget des Jeux et la répartition des coûts entre les différents acteurs publics. Elle soulève au contraire de nouvelles zones d'ombre. Le modèle initial reposait sur un financement partagé entre l'État et les deux Régions hôtes, mais les derniers arbitrages concentrent davantage d'épreuves en Auvergne-Rhône-Alpes, sans que leurs conséquences financières n'aient été clairement établies.

« Cette décision fait peser de nouvelles incertitudes quant aux financements de ces Jeux : qui va payer l'addition ? Quelle sera la contribution réelle de la Région et quelle part reviendra aux départements, aux intercommunalités et aux communes concernées ? À ce stade, personne n'est en mesure de répondre à ces questions. », déclare Claudie Léger, conseillère régionale de Savoie.

Ces interrogations sont d'autant plus légitimes que les dépassements budgétaires constituent davantage la règle que l'exception pour les Jeux olympiques. Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires pesant sur les collectivités locales, il n'est plus acceptable que les engagements financiers liés aux Jeux demeurent aussi flous. Les élu-es écologistes demandent ainsi que toute évolution de la participation régionale fasse l'objet d'une présentation détaillée et transparente par le Conseil régional. Les collectivités tout comme les habitant-es ont le droit de savoir qui paiera quoi.

Au-delà des questions budgétaires, ces choix interrogent également quant à leur adéquation avec les réalités auxquelles sont confrontés les territoires de montagne. Le choix de Courchevel pour accueillir les épreuves de ski alpin et une partie des épreuves de para-ski en est l'exemple le plus frappant. En renforçant la dépendance à l'enneigement artificiel et ce, malgré les alertes sur la fragilité de la retenue collinaire de la Loze, le COJOP a fait le choix de passer outre des interrogations pourtant majeures. Ces décisions méritaient davantage d'études et de débat public avant d'être entérinées.

Pour Fabienne Grébert, conseillère régionale de Haute-Savoie : « À Saint-Jean-de-Sixt, le nombre d'élèves par classe baisse, alors que le nombre de permis de construire ne cesse de gonfler. Mais ces permis concernent principalement des résidences secondaires. Le village olympique de 800 athlètes accélère cette tendance. À l'issue des Jeux, seuls subsisteront 72 résidences principales. Est-ce bien un héritage désirable ? Les investissements publics doivent accompagner l'adaptation et la diversification plutôt que s'accrocher à un modèle hérité du passé. »